

JARDINS PARTAGES A SAINT GENIS LAVAL



Le film « Jardin partagé des Barolles » est disponible sur les sites « Globe » et « Grand Lyon Territoire ».

De quoi parle t-on ?

Un jardin partagé est un jardin conçu, construit, entretenu et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier. Dans la commune de Saint-Genis-Laval, deux jardins partagés ont été créés dans deux quartiers : **le jardin des Barolles** et celui des **Collonges**.

Le jardin des Barolles est né en 2008, à l'initiative d'habitants du quartier. Un terrain d'environ 1000 mètres² a été mis à disposition par la commune dans la coulée verte.

21 parcelles de 12 à 14 m² sont cultivées :

- 4 collectives,
- 12 individuelles,
- 2 associatives,
- 1 pour la crèche,
- 1 pour l'école Paul Franz,
- 1 pour les personnes à mobilité réduite et les semis.

Ce jardin est à proximité de la crèche dont la toiture de 400 mètres carrés permet de recueillir l'eau pluviale dans une cuve de 30 m³ pour l'arrosage des jardins.

Outre la mise à disposition du terrain, la mairie a pris en charge les travaux d'installation de la cuve, les modifications des chenaux, l'installation des pompes à main, l'aménagement de l'accès pour les personnes à mobilité réduite et l'accès à la crèche.

Aidés au départ par le centre social et l'association « Pass Jardins », les habitants usagers ont ensuite créé l'association « Pause-Jardin » et prennent largement en charge la gestion et l'animation du site, qui est ouvert à tous les habitants du quartier. En 2011, en plus des cotisations, l'association a réalisé des interventions et animations qui ont été rémunérées à hauteur de 450 euros.



Jardin et quartier des Barolles © ABCD-Durable



Jardin des Barolles © ABCD-Durable

Le jardin des Collonges, est né de l'initiative de la maison de quartier des Collonges, dont une animatrice se chargeait de trouver des bénévoles aidants, de réaliser des animations (ex : avec des « papy-jardins »), et d'organiser la gestion du site (ex : planning d'arrosage).

La municipalité a pris en charge le raccordement au réseau d'eau, l'installation des barrières le long de la voie et la plantation d'une haie en limite de propriété.

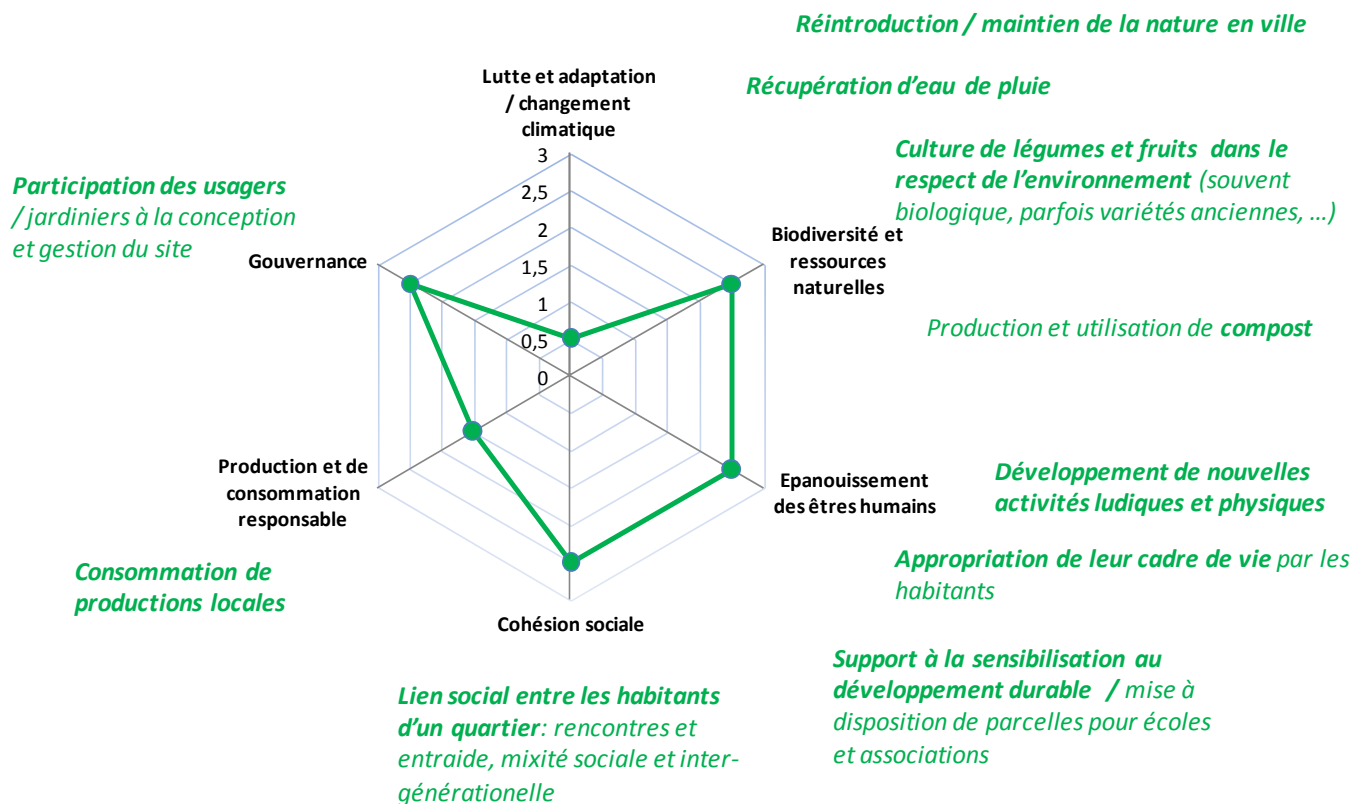
Sa surface est de 600m². Il est composé de 11 parcelles d'environ 25 m² chacune, séparées par des allées en gazon. Il comporte également une aire de repos avec des bancs.

Aujourd'hui, l'association est en restructuration et le jardin est en attente d'une reprise par la nouvelle association de quartier.



Jardin des Collonges © Saint-Genis-Laval

Enjeux et résultats au regard du développement durable



Difficultés et leviers

Difficultés	Leviers
1- Lors de la définition et la mise en œuvre du projet :	
<ul style="list-style-type: none"> - Acceptation du projet par les habitants riverains - Disponibilité / choix d'un terrain adapté - Préparation du terrain : délimiter les parcelles, assurer l'approvisionnement en eau, etc... 	<ul style="list-style-type: none"> - Association des habitants du quartier et des structures locales au choix du site et à la définition du projet - Participation de la mairie / collectivités aux travaux et au financement, surtout pendant la phase de lancement
2- Durant le fonctionnement du projet :	
<ul style="list-style-type: none"> - Entretien du site : trouver des bénévoles investis sur le long terme pour le désherbage, l'arrosage, la gestion des parcelles, etc.... - Vie du jardin : qu'il soit utilisé et visité par les habitants du quartier (voire considéré) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une structure qui assure la gestion/ animation (ex : centre social ou association liée au jardin) - Réalisation d'animations qui impliquent plus largement que les utilisateurs (ex : écoles, fêtes de quartiers)
3- En termes d'acceptabilité :	
<ul style="list-style-type: none"> - Refus de certains habitants qui ne souhaitent pas avoir un lieu de vie et d'activités collectives à proximité de leur habitation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Association des habitants du quartier et des structures locales au choix du site et à la définition du projet

Financement et aide technique :

Coûts :

L'ensemble du jardin des Barolles a coûté 60 000 euros d'investissement, financé à 50% par la mairie, 25% par le Grand Lyon, et 25% par l'Etat, dans le cadre de la politique de la ville.

Pour le fonctionnement, la Ville a un budget de 400 euros par an pour les deux jardins : achat de fournitures, petit matériel, terreau...

Aides techniques et financières possibles:

L'association Passe Jardins peut apporter une aide méthodologique et technique pour la création de jardins partagés dans le Grand Lyon. Il s'agit aussi de conseils dans le fonctionnement du jardin et l'organisation d'animations.

Contacts :

Mairie de Saint-Genis-Laval :

- Pierre ZACHARIE, Adjoint aux aménagements urbains, à l'architecture et au cadre de Vie
 - Valentine LEMAIRE, chargé de mission développement durable / dev.durable@mairie-saintgenislaival.fr
 - Pierre MALANDRIN, agent de développement local
- Contact tél: 04 78 86 82 00

Autres

Association qui assure la gestion et l'animation du jardin des Barolles : Pause-jardins : Fouzia ZAHI (Présidente) / pausejardin@laposte.net

Association qui aide à la création et à l'animation de jardins partagés en Rhône-Alpes : Le Passe jardins : <http://lepassejardins.fr>